

---

## COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 75

### 6 juillet 2009 à Saint-Eusèbe

---

Personnes présentes :

Avec voix délibératives :

M. Philippe HECTOR	Maire de Bloye
M. Didier PARMELAND	Maire-Adjoint de Bloye
MME Sylvia ROUPIOZ	Maire de Boussy, Vice-présidente de la C3R
M. Alain ROUX	Maire-Adjoint de Boussy
M. Hervé TEYSSIER	Maire de Crempigny-Bonneguête
M. Jean-François BELMONTE	Suppléant de M. Gilbert BUNOZ, Maire-Adjoint de Crempigny-Bonneguête
M. Jacques COPPIER	Maire d'Etercy
M. Roland LOMBARD	Maire d'Hauteville-sur-Fier, Vice-président de la C3R,
M. Bernard CARLIOZ	Maire-Adjoint d'Hauteville-sur-Fier
M. Joseph PERISSIER	Maire de Lornay (pouvoir de L. KENNEL)
MME Martine MANIN	Maire Marcellaz-Albanais, Vice-présidente de la C3R
M. Claude BONAMIGO	Maire-Adjoint de Marcellaz-Albanais
M. Jean-Pierre LACOMBE	Maire-Adjoint de Marcellaz-Albanais
M. Jean-Marc PELCE	Maire de Marigny-Saint-Marcel
M. Henry BESSON	Maire-Adjoint de Marigny-Saint-Marcel
M. Bernard GAY	Maire de Massingy
M. Henry BOUCHET	Maire-Adjoint de Massingy
M. Christian HEISON	Maire de Moye et Conseiller Général du Canton de Rumilly
M. Joanny CHAL	Maire-Adjoint de Moye
M. Pierre BECHET	Maire de Rumilly, Vice-président de la C3R (pouvoir de Mme Danièle DARBON).
M. Christian BEIRNAERT	Suppléant de M. Michel BRUNET, conseiller municipal de Rumilly
M. Michel ROUPIOZ	Conseiller municipal de Rumilly
M. Marcel THOMASSET	Maire-Adjoint de Rumilly (pouvoir de Mme Viviane BONET)
M. Jean-Pierre VIOLETTE	Maire-Adjoint de Rumilly
M. Jean-François PERISSOUD	Maire de Saint-Eusèbe
M. Marcel BOUVIER	Maire-Adjoint de Saint-Eusèbe
M. Pierre BLANC	Président de la C3R, Maire de Sales
M. Guy BARBIERI	Suppléant de M. Michel TILLIE, Maire-Adjoint de Sales
Mme Delphine COUTEAUX	Suppléante de MME Mylène TISSOT, Maire Adjoint de Sales
M. Bernard BONNAFOUS	Maire de Thusy
M. Robert BONTRON	Maire Adjoint de Thusy
M. Maurice POPP	Maire de Val de Fier, Vice-président de la C3R
MME Christine MIRALLES	Conseillère municipale de Val de Fier
M. François RAVOIRE	Maire de Vallières, Vice-président de la C3R
M. Jean-Michel AVON	Maire Adjoint de Vallières
MME Valérie POUPARD	Maire Adjointe de Vallières
M. Olivier MARMOUX	Maire de Vault, Secrétaire du Bureau de la C3R,
MME Evelyne DEPLANTE	Maire Adjointe de Vault
MME Hélène BUVAT	Maire de Versonnex, Vice-présidente de la C3R
MME Valérie SOLDAN	Maire Adjointe de Versonnex

Autre personne présente :

Monsieur Franck ETAIX, Directeur Général des Services de la CC du Canton de Rumilly

Excusés :

M. Gilbert BUNOZ	Maire-Adjoint de Crempigny-Bonneguête
M. André BERTHET	Maire-Adjoint d'Etercy
MME Laurence KENNEL	Maire Adjointe de Lornay (qui a donné pouvoir à M. Joseph PERISSIER)
MME Danièle DARBON	Maire Adjointe de Rumilly (qui a donné pouvoir à M. Pierre BECHET)
M. Michel BRUNET	Conseiller municipal de Rumilly
MME Mylène TISSOT	Maire Adjointe de Sales
Mme Karine RAMEL	Conseillère municipale de Rumilly
M. Michel TILLIE	Maire Adjoint de Sales
MME Viviane BONET	Maire Adjointe de Rumilly (qui a donné pouvoir à M. Marcel THOMASSET)
Mme Caroline D'ACUNTO	Secrétaire C3R

-----

**Introduction de la séance**

**19 h :** Début de séance.

**Mot d'accueil de Monsieur Jean-François PERISSOUD, Maire de Saint-Eusèbe qui présente la commune et se dit heureux d'accueillir le conseil communautaire.**

*« C'est avec beaucoup de plaisir que le conseil municipal et moi-même vous accueillons ce soir à Saint-Eusèbe pour ce conseil communautaire décentralisé avant des vacances que nous aurons tous bien méritées.  
Au cours de ce premier semestre, les réunions de toutes sortes ont été fort nombreuses (...).*

*Nous ne sommes pas une grande commune, 445 habitants au dernier recensement, 286<sup>e</sup> au classement financier sur 294) mais nos besoins sont aussi nombreux et variés que partout ailleurs.*

*Alors en attendant que la Communauté de Communes s'occupe de tout, il nous faut faire preuve d'imagination pour répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens qui ne vont pas en diminuant. !*

*Nous avons donc pris l'habitude de travailler avec les communes voisines*

- Thusy et Vaulx pour la création d'un centre de loisirs
- Vallières pour l'assainissement
- Thusy pour l'étude d'un regroupement pédagogique

*Pour ne citer que les rapprochements les plus récents...*

*Plus facile à 2 ou 3 qu'à 18 pour faire avancer certains projets j'en conviens.*

*Je pense aussi que le caractère rural de notre commune ne vous aura pas échappé. (...)*

*Certains nous envient notre cadre de vie, ce superbe panorama sur l'Albanais et nos belles montagnes.*

*Nous, nous aurions plutôt tendance à envier ces belles zones industrielles que l'on aperçoit au loin. C'est plus facile pour équilibrer un budget et avoir des projets et nous ne serions probablement pas sans cesse en train de réclamer des subventions, ce que certains n'hésitent pas à nous faire remarquer.*

*Merci M. le président d'avoir fait avancer le dossier des zones d'activités intercommunales. J'espère que le dossier de la Taxe Professionnelle Unique suivra le même chemin.*

*Une autre des particularités de la commune et du Nord du canton en général, c'est notre très grande proximité avec la banlieue d'Annecy ouest et ses zones commerciales et industrielles. Epagny, Sillingy, La Balme de Sillingy, Metz-Tessy pour ne pas les citer et la très forte attirance qu'elles ont sur notre population. Une très grande majorité de nos concitoyens est attiré vers ces lieux, soit pour leur travail, soit pour y faire leurs courses.*

Alors, évidemment quand on leur parle de la déviation de Marigny-Saint-Marcel (de l'autre côté du canton), ou d'un plan pour le commerce rumillien, cela ne les concerne pas vraiment. Et il nous demande à juste titre ce que la Communauté de Communes va faire pour eux dans notre secteur.

Ma position d'élu, souhaitant faire preuve de solidarité intercommunale est parfois inconfortable et pas toujours comprise par mes concitoyens qui n'ont pas la même perception de l'intérêt communautaire et je crains qu'un fossé ne soit en train de se creuser entre nos décisions et l'attente de la population, notamment de ce côté-ci du canton.


Pour conclure, je sais que ce n'est ni le lieu, ni l'heure de vous ouvrir nos dossiers, mais qu'il me soit simplement permis d'évoquer un sujet qui me tient un peu plus à cœur que les autres et que je souhaiterai voir aborder au cours de ce second semestre, c'est celui de la scolarisation des enfants du Nord de l'Albanais (ceux de Saint-Eusèbe notamment) prévu au futur Collège de Poisy.

Sans parler des problèmes que cela va engendrer, je ne pense pas que cela soit un bon plan pour la cohésion de notre territoire. Mais de tout cela j'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler assez rapidement. »

### **Réponse de Monsieur Pierre BLANC, Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents.**

Face aux problématiques soulevées par le Maire de ST-Eusèbe, plusieurs remarques :

- La Communauté de Communes du Canton de Rumilly doit œuvrer pour une meilleure répartition des ressources entre les communes
- La consommation sur l'agglomération annecienne est un fait pour l'ensemble du canton
- Le SCOT constitue un même territoire aux caractéristiques identiques et s'inscrit dans une logique de territoire
- La situation géographique un peu excentrée concernant les communes de Vaulx, Thusy et Saint-Eusèbe doit être prise en compte même si ces communes font partie intégrante de la Communauté de Communes.
- La nécessité d'un nouveau collège à Rumilly est une évidence. Il faut mettre fin à l'éclatement du canton dans la carte scolaire et limiter les effectifs des collèges existants : une réunion est prévue en septembre avec les trois maires concernés.
- La Communauté de Communes progresse et avance dans ses projets et des réalisations conformément aux orientations définies dans le projet communautaire.

 **Le Procès-verbal du conseil communautaire du 4 mai 2009 ne donnant pas lieu à remarques, il est approuvé à l'unanimité.**

 **Madame Hélène BUVAT est désignée secrétaire de séance.**

### **Sujets soumis à délibération (Séance publique)**

#### Point rajouté à l'ordre du jour :

Le président demande au conseil communautaire la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à une modification de la régie de recettes de la gentlemen cycliste. Après accord du conseil communautaire, ce point sera traité en fin de réunion publique.

## **I. Changements de délégués de la commune de Marigny-st-Marcel : installation des nouveaux délégués**

### **Rapporteur : Monsieur le Président**

En raison de la démission du conseil municipal d'un élu de la commune de Marigny-Saint-Marcel par ailleurs délégué suppléant de cette commune au conseil communautaire, il convient de procéder à un changement de ses représentants.

Par délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2009, la commune de Marigny-Saint-Marcel a désigné :

- M. Philippe MIGUET, délégué suppléant de Marigny-Saint-Marcel au conseil communautaire, en remplacement de M. Alain THOME
- M. Christian BACHELARD, à la commission "Environnement et développement durable", en remplacement de M. Alain THOME.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

#### **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la nomination de M. Philippe MIGUET, délégué suppléant de Marigny-Saint-Marcel au conseil communautaire, en remplacement de M. Alain THOME

**APPROUVE** la nomination de M. Christian BACHELARD, à la commission "Environnement et développement durable", en remplacement de M. Alain THOME.

## **2. Projet de locaux :**

- **Modifications du projet initial**
- **Avenant au Contrat de réservation avec OGIC**
- **Plan de financement prévisionnel**

### **Rapporteur : Sylvia ROUPIOZ**

Le conseil communautaire du 08 octobre 2007 a approuvé par délibération le projet de locaux pour la Communauté de Communes aux anciens tabacs à Rumilly et le contrat de réservation avec la société OGIC. Cet accord a été signé pour l'aménagement de locaux en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) pour une superficie de 1.212 m<sup>2</sup> de surface utile et un montant de 3.495.900 € TTC (soit 2884 €/m<sup>2</sup>).

L'élaboration d'un projet communautaire validé le 4 mai dernier détermine les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly à court, moyen et long terme. L'étude actuellement en cours permettra de déterminer précisément les moyens financiers et humains nécessaires et le projet de locaux représente une réelle opportunité pour la mise en œuvre d'une organisation et de conditions de travail adaptées aux futurs besoins de la Communauté de Communes. Les prises de compétences prévues pour l'économie, l'eau, l'assainissement et la petite enfance nécessiteront des surfaces de locaux supplémentaires vis-à-vis du projet initial.

Celui-ci a évolué pour différentes raisons liées :

- à des contraintes techniques liées à la sécurité et la nécessité de réserver en cas de maintien du projet initial, une surface pour un escalier supplémentaire pour l'accessibilité au dernier étage et à la salle de réunion plénière.
- à un renoncement de la commune de Rumilly de réserver le dernier étage pour le musée.

Après discussion avec la commune de Rumilly sur les surfaces supplémentaires disponibles et la société OGIC, il est présenté au conseil communautaire le projet et son évolution (cf annexe N°1) qui permet d'utiliser l'ensemble du 3<sup>ème</sup> étage pour la salle plénière du conseil communautaire d'une part et pour une réserve de superficie disponible à aménager ultérieurement d'autre part.

Le projet proposé prévoit une superficie supplémentaire de 332 m<sup>2</sup> portant ainsi la surface à 1.543m<sup>2</sup> pour un coût total après négociations avec OGIC et la commune de Rumilly de 4.093.900 € TTC (soit 2.652 € TTC/m<sup>2</sup>).

Le projet a obtenu une aide financière de l'Etat de 150.000 € et sollicite une aide du conseil général dans le cadre des crédits cantonalisés de 300.000 € et une aide au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 30.000 €. Le plan de financement prévisionnel du projet détaillé en annexe prévoit une incidence sur la fiscalité d'environ + 10 % (dont 1,20 % ont été impactés sur la fiscalité 2009) pour une annuité de la dette estimée à 202.000 €/an dans l'hypothèse d'un prêt sur 20 ans.

La commune de Rumilly a délibéré favorablement début juin sur les modifications apportées à la concession d'aménagement avec la société OGIC.

Un avenant au contrat de réservation signé en 2007 est proposé au conseil communautaire.

Au titre des interventions :

En réponse à M. Jacques COPPIER, il est précisé que les locaux de l'Office de Tourisme se situent au rez-de-chaussée.

En réponse à Mme Valérie SOLDAN, M. Franck ETAIX précise que la C3R compte 21 agents plus 4 agents pour le SIGAL.

En réponse à Mme MIRALLES qui s'inquiète de la superficie qu'elle juge importante, des locaux, Monsieur le Président indique que les prises de compétences eau, assainissement, et développement économique nécessiteront de nouveaux services et de la place en bureaux. C'est une opportunité de saisir cette surface supplémentaire de locaux qui se libère aujourd'hui.

Mme ROUPIOZ précise que l'impact financier reste limité à une hausse de 2 % par rapport au projet initial.

Mme MIRALLES remarque qu'aucun local technique, pourtant indispensable, n'a été prévu dans ce projet.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par :**

**Par**

**41 Voix POUR**

**1 abstention : Robert BONTRON**

**1 contre : Christine MIRALLES**

**APPROUVE**

- l'avenant au contrat de réservation avec le société OGIC portant sur le projet de 1543 m<sup>2</sup> de locaux pour un montant de 4.093.900 €

et par

**42 Voix POUR**

**1 contre : Christine MIRALLES**

**APPROUVE**

- le plan de financement prévisionnel de l'opération annexé à la présente délibération
- et

**AUTORISE**

- le président à signer tous les actes nécessaires au règlement de cette affaire

**3. Programme Local de l'Habitat : délibération suite à l'avis du Comité Régional de l'Habitat**

**Rapporteur : Sylvia ROUPIOZ**

Le conseil Communautaire a approuvé par délibérations :

- l'arrêt du projet de PLH le 17 Décembre 2008,
- la suite à donner aux avis des communes le 30 Mars 2009.

Cette troisième et dernière délibération vise à se prononcer sur la suite à donner à l'avis du Comité Régional de l'Habitat devant lequel les représentants de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly ont présenté le projet le 23 Avril.

L'avis du Comité Régional de l'Habitat est présenté aux délégués communautaires.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A l'Unanimité**

**Déclare avoir pris connaissance de l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat sur le PLH de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly**

**Et se prononce favorablement pour le lancement opérationnel du PLH.**

**4. Insertion : demande de subvention exceptionnelle de l'entreprise d'insertion EIDRA**

**Rapporteur : Martine MANIN**

Dans le cadre du projet communautaire l'insertion par l'activité économique a été validée comme l'une des actions prioritaires à court terme.

La Communauté de Communes s'est mobilisée depuis plusieurs mois sur différentes actions et projets d'initiatives privées ou publiques existants sur le territoire. Parmi ceux-ci, la création d'une entreprise d'insertion sur le canton de Rumilly appelée EIDRA : Entreprise d'Insertion de Rumilly-Albanais.

A l'initiative du projet, la volonté de la société TEFAL de contribuer à la création d'une entreprise d'insertion sur le canton de Rumilly. Après avoir envisagé dans un premier temps de créer un musée de la poêle, la société TEFAL s'est orientée sur le soutien à la création d'une entreprise d'insertion. Elle propose alors que celle-ci puisse assurer au démarrage de l'entreprise le développement de deux secteurs d'activités :

- le reconditionnement de produits dits "obsolètes"
- la personnalisation de produits TEFAL

Fin 2008 est lancée une étude de faisabilité pour la création de cette entreprise d'insertion en partenariat avec l'UREI Rhône-Alpes : Union Régionale de Entreprises d'Insertion. Parallèlement est recrutée pour mener à bien ce projet une personne qualifiée ayant une expérience dans ce domaine. Un Comité de Pilotage se met en place associant des représentants de TEFAL, de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, du Conseil Général, de Pôle Emploi, de l'Espace Emploi Formation de Rumilly, du Comité d'Action Economique, des élus de la commune de Rumilly et de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

L'étude de faisabilité a permis de valider deux axes de développement pour l'entreprise d'insertion :

- le conditionnement en sous-traitance de TEFAL pour 35.000 produits/mois au démarrage puis entre 120.000 et 150.000 produits/an à partir en 2010 et 2011.
- une activité de blanchisserie pour des vêtements industriels, des maisons de retraites, des personnes âgées à domicile... (début de cette activité fin 2009 par le repassage puis développement de la blanchisserie en 2010).

Le statut choisi pour le démarrage de l'entreprise est une association dont l'Assemblée Générale constitutive le 6 mai 2009 a élu un conseil d'administration et un bureau. Parallèlement un Comité de Pilotage composé des membres du conseil d'administration des partenaires et acteurs économique locaux se réunira tous les trimestres. Une réflexion sera menée sur l'évolution du statut association de cette entreprise vers une société coopérative ou une SARL.

L'entreprise d'insertion est une société commerciale productrice de biens ou de services ayant une finalité sociale et concourant à l'insertion socioprofessionnelle de personnes en grandes difficultés notamment des demandeurs d'emploi. Il s'agit véritablement d'une entreprise soumise aux mêmes règles que les autres qui tire son revenu de son activité économique.

Les personnes en insertion sont encadrées par un personnel qualifié. L'entreprise perçoit une aide financière de l'Etat de 9.681 €/an et par salarié en insertion pour compenser l'encadrement nécessaire et la moindre productivité des salariés.

Il sera proposé aux salariés en insertion un accompagnement social et économique pendant 24 mois sous forme de trois contrats de travail successifs et à durée progressive de 4, 8 puis 12 mois. Leur recrutement se fera en liens avec les réseaux des partenaires sociaux et avec pôle emploi.

L'entreprise EIDRA s'est fixée pour objectifs :

- o en terme d'emplois :
  - l'embauche de 3 personnes en insertion d'ici fin 2009 plus 1.25 équivalent temps plein (etp) pour l'encadrement administratif et technique.
  - En 2010 un total de 5,5 etp en insertion et 3,25 etp pour l'encadrement.
  - 2011 : 8,5 etp en insertion et 3,25 etp en encadrement soit un effectif total de 11,75 etp.
- o en terme de chiffres d'affaires :
  - 2009 (sur 6 mois d'activité) 106 K€
  - 2010 : 216 K€
  - 2011 : 271 K€

Après avoir trouvé des locaux à Rumilly, l'entreprise a débuté son activité le 17 juin dernier avec 3 salariés dont 2 en insertion.

Afin de faire face au développement progressif de son activité économique, l'entreprise sollicite du Conseil Général et de la communauté de Communes une aide financière. Pour la communauté de Communes du Canton de Rumilly, la subvention sollicitée porte sur une subvention exceptionnelle de 15.000 € pour l'année 1 (2009) et 15.000 € pour l'année 2 (2010).

#### Au titre des interventions :

M. Bernard CARLIOZ s'interroge sur la baisse progressive du nombre de produits à reconditionner fournis par TEFAL. L'entreprise va-t-elle se désengager ? Qui définira les critères d'embauche ?

En réponse à M. Bernard CARLIOZ, Monsieur le Président précise d'autres productions seront mises en circuit pour pallier à cette baisse mais TEFAL continuera de soutenir cette association. Il rappelle que l'objectif d'EIDRA est d'arriver à un budget d'équilibre. La collectivité veut être un coordinateur. En réponse à la seconde question, il informe que les candidats seront obligés de passer par Pôle Emploi. L'entreprise EIDRA choisira parmi les propositions de Pôle Emploi.

En réponse à M. JP VIOLETTE, Mme Martine MANIN précise que la C3R fera sans doute partie du comité de pilotage de cette association mais pas de son conseil d'administration.

M. JP VIOLETTE se déclare très satisfait de cette initiative de création d'entreprise d'insertion, « c'est une chance à ne pas laisser passer ».

Le Président rappelle que ce projet correspond aux objectifs du projet communautaire et qu'il représente une réelle opportunité d'évolution pour l'activité économique. D'autres projets pourraient voir le jour.

Mme Martine MANIN insiste sur l'employabilité locale importante. EIDRA a une obligation de résultats, avec un suivi et des pourcentages à atteindre fixés par l'Etat. En réponse à M. BONAMIGO, elle précise que l'entreprise se donne 2 ans pour être autonome.

M. Christian HEISON rappelle que l'insertion est une compétence du Conseil général, qui soutiendra techniquement et financièrement ce projet, surtout au démarrage. Il assurera ensuite un suivi ponctuel et personnel du public.

En réponse à Mme Valérie SOLDAN, Mme Martine MANIN déclare qu'on ne peut plus faire la différenciation entre l'insertion du public féminin ou masculin au travers de cette association.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

### A L'UNANIMITE

**DECIDE** d'allouer à l'Entreprise d'insertion EIDRA une subvention exceptionnelle d'un montant total de 30 000 € pour le démarrage de son activité sur 2009 et 2010.

**APPROUVE** le versement de cette subvention en deux temps. D'une part, à hauteur de 15 000 € au titre de l'exercice 2009, ce qui fait par ailleurs l'objet de la présente Décision Modificative numéro un (voir ci-dessous), puis s'engage d'allouer la seconde tranche de 15 000 € sur l'exercice 2010, et de prévoir par conséquent les crédits nécessaires dès le vote du budget primitif de l'année (n+1).

#### **Décision Modificative numéro un**

Afin de faire face d'un point de vue budgétaire au versement de cette subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2009, une **Décision Modificative numéro un** a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire afin de ventiler au chapitre 67 – Charges exceptionnelles, 15 000 € de crédits en provenance des dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

#### **Extrait du Budget Primitif de l'exercice 2009**

Article	Libellé	Budget Primitif 2009	Décision Modificative n° 1	Total des Crédits Budgétaires
O22 (fonction 01)	Dépenses imprévues	73 270,18 €	- 15 000,00 €	58 270,18 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>				
6745 (fonction 025)	Subventions aux personnes de droit privé	5 500,00 €	15 000,00 €	20 500,00 €

### 5. Transports scolaires : renouvellement de marchés

#### **Rapporteur : M. Roland LOMBARD**

Le Conseil Général a procédé à la remise en concurrence de la quasi-totalité des marchés des transports scolaires pour les circuits spéciaux à compter de la rentrée scolaire 2009.

Le 16 juin dernier, la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Général s'est donc réunie afin de procéder au choix des prestataires. Il est rappelé au Conseil Communautaire que le Conseil Général en qualité d'Autorité Organisatrice de premier rang est chargé du lancement de la procédure et du choix des prestataires, la Communauté de Communes étant, quant à elle en sa qualité d'AO de second rang, chargée de signer ces marchés.

Les marchés en question sont des marchés à bons de commande conclus pour une durée d'une année, reconductible pour trois années supplémentaires.

Ces marchés concernent :

- Le lot 09-223 01 : marché attribué à l'entreprise SAVOIES TOURISME et à son sous-traitant SEYSSEL CARS pour un montant minimum de 39 600 € et maximum de 158 100 € HT;
- Le lot 09-223 02 : marché attribué à l'entreprise SAVOIES TOURISME et ses sous-traitants Voyages Loyet et Voyages Grillet pour un montant minimum de 115 900 € HT et maximum de 463 300 € HT.
- Le lot 09-223 05 : marché attribué à l'entreprise FRANCONY et à son sous-traitant SAVOIES TOURISMES pour un montant minimum de 50 200 € et maximum de 200 700 € HT ;
- Le lot 09-223 07 : marché attribué à Véolia pour un montant minimum de 124 500 € et maximum de 498 000 € HT.
- Le lot 05-223 09 : marché attribué à la Commune de Crempigny-Bonneguête pour un montant minimum de 10 000 € et maximum de 40 000 € HT.



Les lots 09-223 04, 09-223 06 et 09-223 08 ont été déclarés infructueux lors de la CAO du 16 juin, le Conseil Général a donc procédé à un nouvel avis d'appel public à la concurrence, le délai de dépôt des offres étant fixé au 17 juillet 2009.

Afin d'éviter tout retard dans la formalisation de ces marchés à venir, le prochain conseil communautaire ayant lieu après la rentrée scolaire, il est demandé au conseil communautaire, en application de l'article L2122-21-1 du CGCT, d'autoriser le Président à signer les marchés à venir sachant que :

- pour le lot 09 223-04, le montant estimatif minimum est de 193 451 € HT et le maximum de 773 804€ HT,
- pour le lot 09 223-06, le montant estimatif minimum est de 95 811 € HT et le maximum de 383 200 € HT,
- pour le lot 09 223-08, le montant estimatif minimum est de 24 253 € HT et le maximum de 97 012 € HT.

Au titre des interventions :

M. Pierre BECHET juge pénalisant pour l'argent public que des cars circulent parfois à vide.

M. Roland LOMBARD explique que certains cars sont dimensionnés par rapport au nombre d'inscrits et que l'on déplore effectivement leur fréquentation réelle qui reste parfois occasionnelle.

M. Jean-Pierre VIOLETTE réagit sur la nécessité que ces transports soient utilisés également par des adultes. Une réflexion est en cours.

M. Roland LOMBARD confirme que la démarche est déjà engagée. La priorité est de faire perdurer les organisations en place pour s'appuyer dessus.

Le Président rappelle que la délibération porte sur une autorisation du Président à signer les marchés et qu'il conviendra de préciser le rôle de l'AO2 par rapport à l'AO1 dans les marchés publics de transports scolaires.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A l'Unanimité**

**AUTORISE le Président à signer les marchés des transports scolaires :**

- pour les lots 09-223 01, 09-223 02 , 09-223 05, 09-223 07, 05-223 09, attribués par la CAO
- et pour les marchés à venir concernant les lots 09-223 04, 09-223 06 et 09-223 08

## **6. Finances : modification régie de recettes gentlemen cycliste 2009**

**Rapporteur : M. François RAVOIRE**

Le conseil communautaire lors de la séance du 24 Mars 2009 a créé une régie de recettes temporaire dans le cadre de la gentlemen cycliste qui se déroulera le 19 septembre prochain. Il n'avait pas alors été prévu l'encaissement des repas des accompagnants fixés depuis au tarif de 10 €.

⇒ **Il est demandé au conseil communautaire de prévoir cet encaissement des repas des accompagnants à 10 € et de le rattacher à la régie précédemment créée.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A l'Unanimité**

**AUTORISE la modification apportée à la régie de recettes de la gentlemen cycliste pour intégrer l'encaissement des repas des accompagnants au prix de 10 €.**

**I. Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR) : présentation d'une synthèse des résultats de l'AUDIT**

**Rapporteur : Martine MANIN**

Par délibération en date du 6 octobre 2008, le conseil communautaire a approuvé le lancement et le financement d'un audit sur le fonctionnement et les finances de l'ADCR suite aux difficultés rencontrées par l'association.

Après consultation publique, cette étude a été confiée au cabinet Equation Mangement qui a conduit cette mission entre janvier et Avril 2009.

Il est présenté au conseil communautaire à titre d'information, une synthèse des résultats de l'audit de l'ADCR.

Au titre des interventions :

Le Président rappelle que l'association et la communauté de Communes étaient favorables au lancement de l'audit en raison des difficultés annoncées sur le plan financier. Par ailleurs, cette association fonctionne avec près de 100 salariés et est gérée uniquement par des bénévoles.

Fin de séance : 21 H